

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Pyrénées-Orientales

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
7	7	7

Date de la convocation
03 décembre 2024

Date d'affichage

Objet
Adoption du RPQS d'eau potable 2023

Délibération n° 2024-019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TAULIS 66110
Publié le
ID : 066-216602037-20241213-2024019-DE

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024

Berger
Levisait

Séance du :

L'an deux mille vingt-quatre

Et le treize décembre à treize heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'annexe mairie, sous la présidence de Martine MAUGUIN, Maire

Présents : M. MAUGUIN, R. CAYUELA, G. COLL, W. HUBER, B. ISSARTEL

Absents : H. VAN DE WERVE, T. CASASNOVAS

Procuration : H. VAN DE WERVE a donné procuration à W. HUBER

T. CASASNOVAS a donné procuration à M. MAUGUIN

Romain CAYUELA a été nommé secrétaire.

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2023

- Vu l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu l'article D.2224-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

Madame le Maire rappelle à l'assemblée l'obligation d'adopter un rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Ce rapport, annuel, permet d'informer les usagers du service public notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services public de l'eau et de l'assainissement mais aussi par une consultation possible en mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'eau potable dans sa totalité.
- DIT que le rapport sera annexé à la présente délibération
- CHARGE le directeur général des services de la Communauté de communes du Haut Vallespir de mettre en ligne le rapport et la présente délibération sur le site www.services.eaufrance.fr ainsi que d'y renseigner et publier les indicateurs de performance.

Le Maire,


Martine MAUGUIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture de CERET le
Publication ou notification du